

code postal : 59127

Commune de MALINCOURT

code Insee : 59372

www.nord.gouv.fr

Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral

n° du 24 juillet 2015 mis à jour le 21 mars 2016

servitudes

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [PPR]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels miniers technologiques non date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

 consultable sur Internet *
 consultable sur Internet *
 consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non **2.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR** naturels miniers technologiques non date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

 consultable sur Internet *
 consultable sur Internet *
 consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non **2.3 La commune est située dans le périmètre d'un PPR** naturels miniers technologiques non date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

 consultable sur Internet *
 consultable sur Internet *
 consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non **2.4 La commune est située dans le périmètre d'un PPR** naturels miniers technologiques non date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

 consultable sur Internet *
 consultable sur Internet *
 consultable sur Internet * Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non

3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone **5** Moyenne zone **4** Modérée zone **3** Faible zone **2** X Très faible Zone **1** *
* Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :
Article D 563-8-1 du Code de l'environnement sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité
<https://www.legifrance.gouv.fr/>

consultable sur Internet X

pièces jointes

4. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement

La cartographie des risques naturels portée à connaissance de la commune est consultable sur internet * :
http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels-dans-le-Cambresis/node_15105

5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net
dans la rubrique : **Ma commune face aux risques**

catastrophes naturelles

nombre

catastrophes technologiques

nombre

Le préfet du Nord

site *
www.nord.gouv.fr